Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570980
Centre d'intérêt: 100

Statistiques de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire / [pour la] Direction générale de la recherche et de la prospective. -- Éd. de sept. 1985. -- Québec : Ministère de l'éducation, 1985.
viii, 66 p. : 16 graph. ; 28 cm.

Code: 28-1806.

ISBN 2-550-08429-2

Descripteur(s): *Structure scolaire *Commission scolaire *Ecole publique *Ecole privée *Population étudiante *Langue d'enseignement *Diplômé *Personnel enseignant *Personnel non enseignant *Caractéristiques de l'enseignant *Financement *Statistiques *Education des adultes *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le document présente l'évolution des principaux aspects de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire au cours des dix dernières années. Il est destiné principalement aux intervenants du système d'éducation et vise à leur fournir des données de base sur l'histoire récente de l'éducation.

Un premier chapitre présente l'organisation scolaire. Le second chapitre fournit différents tableaux des effectifs scolaires, tandis que le troisième fait état des diplômés de l'enseignement secondaire, des inscriptions en 4e et 5e secondaire et de l'accès à l'enseignement collégial. Le quatrième chapitre fournit diverses statistiques sur le personnel à l'emploi des commissions scolaires. Le cinquième chapitre aborde la question du financement des organismes d'enseignement et le sixième, la question de la formation continue.

En 1984, les réseaux public et privé de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire comptent 2 598 écoles publiques relevant de 246 commissions scolaires, 258 établissements privés et 34 écoles relevant d'un ministère autre que celui de l'Education. En 1984-1985, pour la première fois depuis 1972, l'effectif de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire a légèrement augmenté: il totalise 1 152 080 élèves inscrits à temps plein. Au cours des cinq dernières années, environ 250 000 adultes par année ont reçu un service éducatif sous forme de cours traditionnels, de services personnels ou de services communautaires.

Type de document: s

EDUQ 8570980

TATISTIQUES DE L'ÉDUCATION

PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE

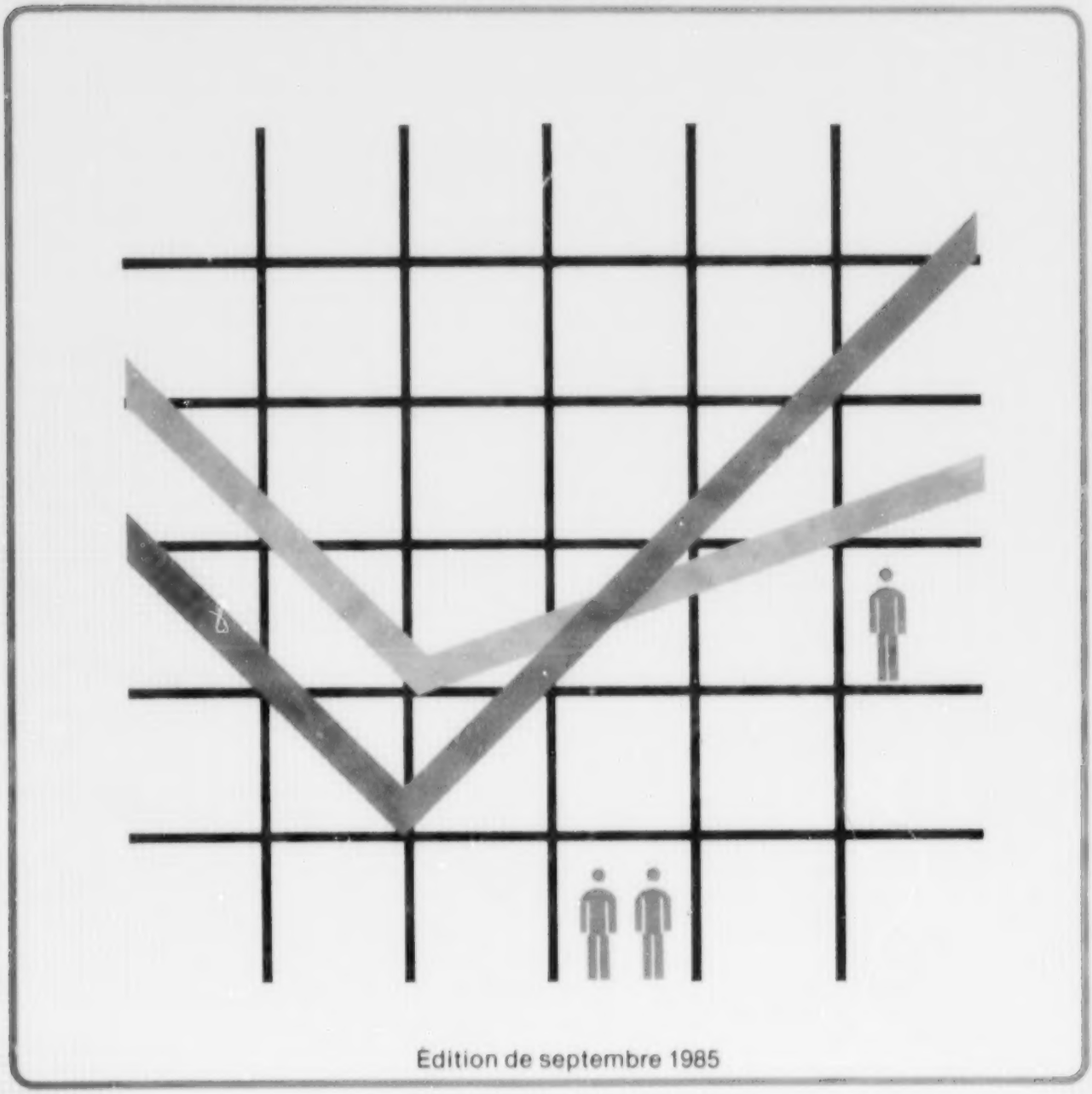

Édition de septembre 1985

Québec

EDRQ 8570980

STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION

PRÉSCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE

Direction générale de la recherche et de la prospective

Dépôt légal: quatrième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-08429-2

PRÉSENTATION

Le nouveau partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a été l'occasion pour la Direction générale de la recherche et de la prospective, du Secteur de la planification et du développement pédagogique, de réexaminer en profondeur le contenu et la présentation des publications de la série Statistiques de l'enseignement traitant des effectifs scolaires, des personnels, des finances et des diplômés.

Il a été décidé de remplacer les diverses publications de cette série par deux documents annuels. Ainsi, un premier recueil statistique reprendra l'évolution des principaux aspects de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire au cours des dix dernières années: ce document, que nous présentons aujourd'hui dans sa première édition, est destiné principalement aux intervenants du système d'éducation et vise à leur fournir, dès qu'elles sont disponibles, des données de base sur l'histoire récente de l'éducation.

Un deuxième document, destiné à un plus grand public, paraîtra plus tard dans l'année, probablement vers janvier 1986. On y trouvera, en plus des données historiques mentionnées plus haut, des données très détaillées relatives à l'année en cours.

La réalisation de ce document a exigé la participation de plusieurs personnes de la Direction générale de la recherche et de la prospective. Nous tenons à les remercier. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le responsable du projet, M. Jean-Pierre Dufort, au numéro 418-643-3684.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1- ORGANISATION SCOLAIRE	1
• Organismes d'enseignement selon la catégorie, de 1974 à 1984	4
• Ordre d'enseignement et langue d'enseignement des écoles, de 1974 à 1984	6
2- EFFECTIFS SCOLAIRES	9
• Effectifs selon l'ordre d'enseignement, de 1974 à 1984	14
• Effectifs étudiant en français par rapport à l'ensemble, de 1974 à 1984	19
• Effectifs du réseau privé par rapport à l'ensemble, de 1974 à 1984	20
3- DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	21
• Diplômés selon le type de formation et le sexe, de 1975 à 1984	24
• L'accès en 4e et 5e secondaire, de 1979 à 1984	28
• L'accès au diplôme du secondaire, de 1972 à 1984	29
• L'accès à l'enseignement collégial, de 1976 à 1984	30
4- PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES	31
• Personnel selon la catégorie d'emploi, de 1976 à 1984	35
• L'âge moyen, de 1976 à 1984	38
• L'expérience de travail moyenne, de 1976 à 1984	39
• La scolarité moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants, de 1976 à 1984	40
• L'expérience moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants, de 1976 à 1984	41

Page

5- FINANCEMENT DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT 43

- Revenus et dépenses des commissions scolaires, de 1976 à 1984 46
- Revenus et dépenses des établissements privés subventionnés, de 1976 à 1982 51
- Dépenses de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, de 1976 à 1983 54
- Dépense par élève des commissions scolaires, de 1976 à 1984 55

6- FORMATION CONTINUE 57

- Personnes inscrites selon le type de formation, de 1979 à 1983 59
- Diplômés selon le type de formation et le sexe, de 1979 à 1983 61
- Personnel selon la catégorie d'emploi, de 1979 à 1983 63
- Dépenses de fonctionnement selon la nature des dépenses, de 1976 à 1984 65

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Page

1- ORGANISATION SCOLAIRE

Tableau 1.1 : Regroupement des organismes d'enseignement selon la catégorie, 1974-1975 à 1984-1985 5

Tableau 1.2 : Regroupement des écoles (entité administrative), selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 7

Tableau 1.3 : Regroupement des écoles (entité administrative), selon la langue d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 8

Graphique 1.1: Regroupement des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 4

Graphique 1.2: Répartition des écoles des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement, 1984-1985 6

Graphique 1.3: Répartition des écoles des commissions scolaires selon la langue d'enseignement, 1984-1985 6

2- EFFECTIFS SCOLAIRES

Tableau 2.1 : Effectifs scolaires des réseaux public et privé, selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 15

Tableau 2.2 : Effectifs scolaires des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 16

Tableau 2.3 : Effectifs scolaires des autres établissements publics, selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 17

Page

Tableau 2.4 : Effectifs scolaires des établissements privés selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 18

Tableau 2.5 : Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 19

Tableau 2.6 : Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire du réseau privé par rapport à l'ensemble du Québec, 1974-1975 à 1984-1985 20

Graphique 2.1: Effectifs scolaires des réseaux public et privé selon l'ordre d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 14

Graphique 2.2: Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue d'enseignement, 1974-1975 à 1984-1985 19

Graphique 2.3: Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire selon le réseau, 1974-1975 à 1984-1985 20

3- DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Tableau 3.1 : Diplômés des réseaux public et privé selon le type de formation et le sexe, 1974-1975 à 1983-1984 25

Tableau 3.2 : Diplômés des commissions scolaires, selon le type de formation et le sexe, 1974-1975 à 1983-1984 26

Tableau 3.3 : Diplômés des établissements privés et des autres établissements publics, selon le type de formation et le sexe, 1974-1975 à 1983-1984 27

Page

Tableau 3.4 : Probabilité d'accéder en 4e et 5e secondaire, selon le sexe (en %), 1979, 1983 et 1984 28

Tableau 3.5 : Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire, selon le type de formation et le sexe (en %), 1972, 1976, 1983 et 1984 29

Tableau 3.6 : Probabilité d'accéder à l'enseignement collégial à temps plein, selon le type de formation et le sexe (en %), 1976, 1983 et 1984 30

Graphique 3.1: Taux d'accès en 4e et 5e secondaire, 1979, 1983 et 1984 28

Graphique 3.2: Taux de diplômés au secondaire selon le type de formation, 1972, 1976, 1983 et 1984 29

Graphique 3.3: Taux d'accès au collégial selon le type de formation (en %), 1976, 1983 et 1984 30

4- PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Tableau 4.1 : Personnel des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi (effectifs selon l'équivalence temps plein), 1976-1977 à 1984-1985 36

Tableau 4.2 : Enseignants des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement (effectifs selon l'équivalence temps plein), 1980-1981 à 1984-1985 36

Tableau 4.3 : Personnel des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi et le sexe (effectifs selon l'équivalence temps plein), 1983-1984 37

Tableau 4.4 : Age moyen du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1976, 1983 et 1984 38

Page

Tableau 4.5 : Expérience de travail moyenne du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1976, 1983 et 1984 39

Tableau 4.6 : Scolarité moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement et le sexe, 1976, 1983 et 1984 40

Tableau 4.7 : Expérience moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement et le sexe, 1976, 1983 et 1984 41

Graphique 4.1: Personnel des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi (effectifs selon l'équivalence temps plein), 1976-1977 à 1984-1985 35

Graphique 4.2: Age moyen du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi, 1976 et 1984 38

Graphique 4.3: Expérience de travail moyenne du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi, 1976 et 1984 39

Graphique 4.4: Scolarité moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement, 1976 et 1984 40

Graphique 4.5: Expérience moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement, 1976 et 1984 41

Page

5- FINANCEMENT DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT

Tableau 5.1 : Revenus des commissions scolaires selon la provenance, 1976-1977 à 1984-1985 48

Tableau 5.2 : Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, selon le secteur et la nature des dépenses, 1976-1977 à 1984-1985 49

Tableau 5.3 : Dépenses en immobilisations des commissions scolaires, 1976-1977 à 1984-1985 50

Tableau 5.4 : Revenus des établissements privés subventionnés, selon la provenance, 1976-1977 à 1982-1983 52

Tableau 5.5 : Dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés, selon le service, 1976-1977 à 1982-1983 53

Tableau 5.6 : Dépenses de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, 1976-1977 à 1983-1984 54

Tableau 5.7 : Dépense par élève des commissions scolaires, 1976-1977 à 1984-1985 55

Graphique 5.1: Dépenses de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB, 1976-1977 à 1983-1984 54

Graphique 5.2: Dépense par élève des commissions scolaires, 1976-1977 à 1984-1985 55

Page

6- FORMATION CONTINUE

Tableau 6.1: Personnes inscrites à la formation continue dans les commissions scolaires, selon le type de formation, 1979-1980 à 1983-1984 60

Tableau 6.2: Diplômés de la formation continue, selon le type de formation et le sexe, réseaux public et privé, 1979-1980 à 1983-1984 62

Tableau 6.3: Personnel des commissions scolaires à la formation continue, selon la catégorie d'emploi (effectifs selon l'équivalence temps plein), 1979-1980 à 1983-1984 64

Tableau 6.4: Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires au secteur de la formation continue, selon la nature des dépenses, 1976-1977 à 1984-1985 66

1- ORGANISATION SCOLAIRE

- **ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT SELON LA CATÉGORIE, DE 1974 À 1984**
  - Commissions scolaires
  - Autres établissements publics
  - Établissements privés

- **ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LANGUE D'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES, DE 1974 À 1984**
  - Écoles des commissions scolaires
    Établissements privés et autres établissements publics

ORGANISATION SCOLAIRE

En 1984, les réseaux public et privé de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire comptent 2 598 écoles publiques (relevant de 246 commissions scolaires), près de 260 établissements privés et quelques écoles relevant d'un ministère autre que celui de l'Éducation. Parmi ces dernières, on retrouve 21 écoles indiennes relevant du ministère des Affaires indiennes et du Nord, 8 écoles relevant du ministère de la Défense nationale, 5 écoles relevant du ministère des Affaires sociales, l'École d'agriculture de Sainte-Croix et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Il est à noter que certains cégeps donnent aussi des cours d'enseignement secondaire professionnel: le cégep de la Gaspésie (Institut des pêches), le cégep de Rimouski (Institut maritime), le cégep de Victoriaville (École du meuble et du bois ouvré) et le cégep Ahuntsic (Communications graphiques).

Au Québec, le réseau des commissions scolaires est confessionnel. En 1984, il y a 211 commissions scolaires pour catholiques, 31 commissions scolaires pour protestants dont 11 sont inopérantes et 4 commissions scolaires pour catholiques et protestants (multiconfessionnelles).

Les commissions scolaires régionales sont responsables de l'enseignement secondaire dans une région donnée constituée par les territoires d'un ensemble de commissions scolaires locales (éducation préscolaire et enseignement primaire). Quant aux commissions scolaires intégrées, elles sont responsables à la fois de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire.

Les établissements privés dispensant le programme officiel doivent posséder, conformément à la Loi sur l'enseignement privé, l'un des "statuts" suivants: déclaration d'intérêt public, reconnaissance pour fins de subventions ou permis d'enseignement. Ces derniers ne donnent droit à aucune subvention du ministère de l'Éducation.

• ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT SELON LA CATÉGORIE, DE 1974 À 1984

Au cours des dix dernières années, le nombre des commissions scolaires a légèrement baissé passant de 256 à 246. Durant cette période, l'intégration des commissions scolaires s'est poursuivie. Dans la majorité des cas, les territoires des commissions scolaires locales ont été maintenus et les responsabilités de ces dernières se sont étendues à l'enseignement secondaire. A la suite de ces modifications, 9 commissions scolaires régionales et 28 commissions scolaires locales ont disparu, alors que 27 commissions scolaires intégrées étaient créées. Quant aux établissements privés et aux autres établissements publics, leur nombre a peu varié au cours des cinq dernières années (environ 300).

Graphique 1.1

Regroupement des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement

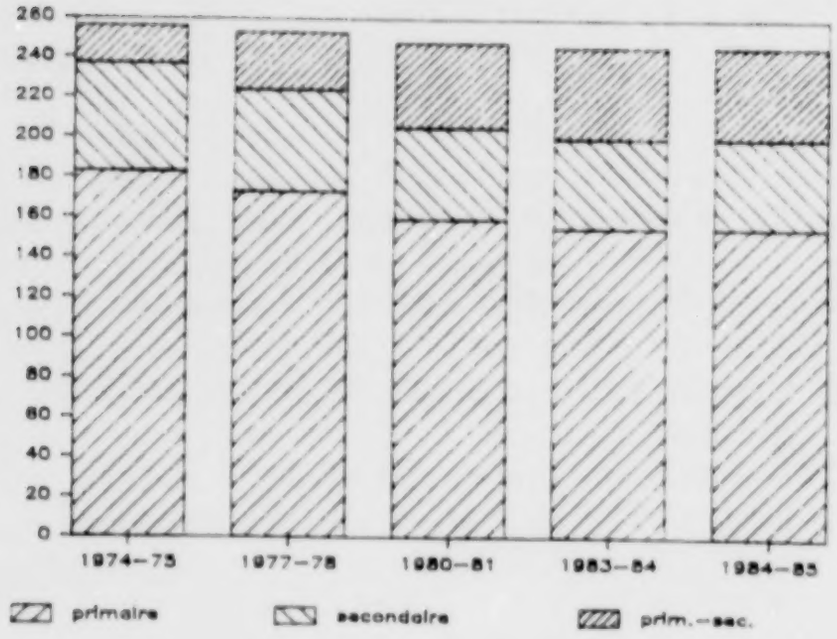

Tableau 1.1: Regroupement des organismes d'enseignement selon la catégorie

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Commissions scolaires pour catholiques	**223**	**218**	**213**	**211**	**211**
Primaire	162	154	142	138	138
Secondaire	46	43	39	38	38
Primaire-secondaire	15	21	32	35	35
Commissions scolaires pour protestants	**32**	**33**	**31**	**31**	**31**
Primaire	21	19	17	17	17
Secondaire	8	8	7	7	7
Primaire-secondaire	3	6	7	7	7
Commissions scolaires pour catholiques et protestants	**1**	**2**	**4**	**4**	**4**
Primaire-secondaire	1	2	4	4	4
Ensemble des commissions scolaires	**256**	**253**	**248**	**246**	**246**
Primaire	183	173	159	155	155
Secondaire	54	51	46	45	45
Primaire-secondaire	19	29	43	46	46
Autres établissements publics			36	41	40
Établissements privés			264	253	258

• ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LANGUE D'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES, DE 1974 À 1984

L'école d'une commission scolaire est une entité administrative sous l'autorité d'un directeur; ses élèves sont regroupés dans un ou plusieurs bâtiments. Proportionnellement à leur effectif scolaire, entre 1974 et 1984, le nombre d'écoles primaires publiques a diminué beaucoup moins rapidement que celui des écoles secondaires publiques. A l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, une baisse des effectifs de 20 p. 100 a provoqué la fermeture de seulement 5 p. 100 des écoles primaires, tandis qu'à l'enseignement secondaire, une perte du tiers des élèves a conduit à la fermeture de 15 p. 100 des écoles secondaires.

Durant la même période, on a observé une baisse de 20 p. 100 du nombre des écoles anglaises publiques provoquée par une diminution importante du nombre des élèves étudiant en anglais (46 p. 100).

Graphique 1.2

Répartition des écoles des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement

1984-1985

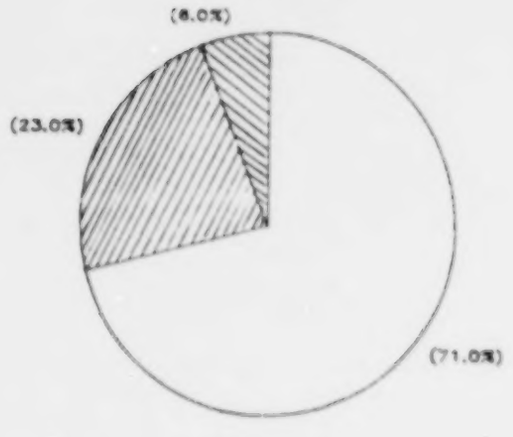

Graphique 1.3

Répartition des écoles des commissions scolaires selon la langue d'enseignement

1984-1985

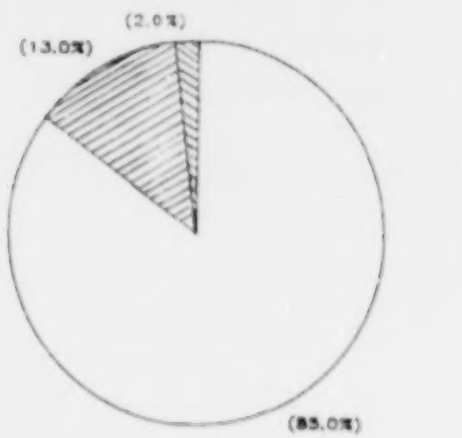

Tableau 1.2: Regroupement des écoles (entité administrative) selon l'ordre d'enseignement

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Écoles des commissions scolaires	**2 810**	**2 829**	**2 670**	**2 553**	**2 598**
Écoles primaires	1 930	1 961	1 872	1 834	1 852
Écoles secondaires	691	658	586	551	588
Écoles primaires-secondaires	189	210	212	168	158
Établissements privés et autres établissements publics			**300**	**294**	**298**
Écoles primaires			103	92	94
Écoles secondaires			157	158	158
Écoles primaires-secondaires			40	44	46

Tableau 1.3: Regroupement des écoles (entité administrative), selon la langue d'enseignement

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Écoles des commissions scolaires	**2 810**	**2 829**	**2 670**	**2 553**	**2 598**
Écoles françaises	2 292	2 310	2 208	2 144	2 192
Écoles anglaises	430	464	376	345	345[1]
Écoles françaises-anglaises	88	55	86	64	61
Établissements privés et autres établissements publics			**300**	**294**	**298**
Écoles françaises			232	222	235
Écoles anglaises			29	21	33
Écoles françaises-anglaises			39	51	30

1. Incluant 9 écoles où les élèves étudient en langues amérindiennes ou en inuktitut.

2- EFFECTIFS SCOLAIRES

- **EFFECTIFS SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DE 1974 À 1984**
  - Réseaux public et privé
  - Commissions scolaires
  - Autres établissements publics
  - Établissements privés

- **EFFECTIFS ÉTUDIANT EN FRANCAIS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE, DE 1974 À 1984**

- **EFFECTIFS DU RÉSEAU PRIVÉ PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE, DE 1974 À 1984**

EFFECTIFS SCOLAIRES

Le cheminement scolaire

La majorité des élèves passent un an à mi-temps à l'éducation préscolaire, six ans au primaire et cinq ans au secondaire.

La durée des études secondaires peut être plus ou moins longue suivant les cours choisis par l'élève.

- les élèves inscrits en formation générale obtiennent normalement leur diplôme après cinq ans d'études secondaires;
- les élèves inscrits au professionnel court (3e et 4e secondaire) obtiennent leur diplôme après quatre ans d'études secondaires;
- les élèves inscrits au professionnel long et supplémentaire (4e, 5e et 6e secondaire) doivent faire cinq ou six ans d'études selon la spécialité choisie.

Les cours offerts en formation professionnelle se divisent en 16 secteurs comprenant plus de 200 programmes d'études. Les secteurs sont les suivants:

- l'agrotechnique;
- la foresterie;
- le service de la santé;
- le meuble et la construction;
- l'électrotechnique;
- l'hydrothermie;
- le dessin technique;
- l'équipement motorisé;
- la mécanique;
- l'alimentation;

- les soins esthétiques;
- la couture et l'habillement;
- la protection et le service du bâtiment;
- le commerce et le secrétariat;
- les arts appliqués;
- l'imprimerie.

Au secondaire, le degré d'avancement de l'élève (1re à 6e année) est déterminé par le cours de langue première suivi par l'élève. Les élèves qui ne reçoivent plus de cours de langue première sont classés en 6e année secondaire.

La langue d'enseignement

La "langue d'enseignement" est la langue dans laquelle l'élève reçoit l'enseignement de toutes les matières à l'exception des cours de langue seconde et de langue et culture d'origine. La majorité des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ont le français comme langue d'enseignement: en 1984, 88,6 p. 100 des élèves étudient en français, 11,2 p. 100 en anglais et à peine 0,2 p. 100 en langues amérindiennes ou en inuktitut. Les élèves des classes d'accueil et de francisation sont considérés comme ayant le français comme langue d'enseignement, tandis que les élèves des classes d'immersion conservent l'anglais comme "langue d'enseignement".

Un des objectifs premiers des classes d'accueil est de permettre l'apprentissage du français aux enfants non admissibles à l'enseignement en anglais ou non concernés par l'article 85 de la Charte de la langue française et qui sont au Québec depuis moins de cinq ans.

Les classes de francisation s'adressent aux élèves qui ne sont pas admissibles à une classe d'accueil, qui sont inscrits à l'enseignement en français pour la première fois et qui ne possèdent

pas une connaissance usuelle du français. Dans ces classes organisées selon les modalités établies par le ministère de l'Éducation, les activités pédagogiques et administratives se déroulent en français.

Population scolaire retenue

Dans cette partie du document, nous n'avons retenu que les élèves inscrits à temps plein au 30 septembre de chacune des années: les personnes inscrites à l'éducation permanente, à des cours de culture personnelle ou à des cours destinés aux chômeurs en sont exclues. L'élève à temps plein est celui qui participe au nombre total d'heures d'activités prévues pour l'année scolaire. En 1984, à l'enseignement secondaire, il y avait 15 578 élèves inscrits à temps partiel comparativement à 10 597 l'année précédente.

• EFFECTIFS SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DE 1974 À 1984

Cette année, pour la première fois depuis 1972, l'effectif de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire a légèrement augmenté. Déjà depuis quelques années, nous assistions à une augmentation de l'effectif de la maternelle 5 ans qui commence maintenant à se faire sentir dans l'enseignement primaire.

Graphique 2.1
Effectifs scolaires des réseaux public et privé selon l'ordre d'enseignement

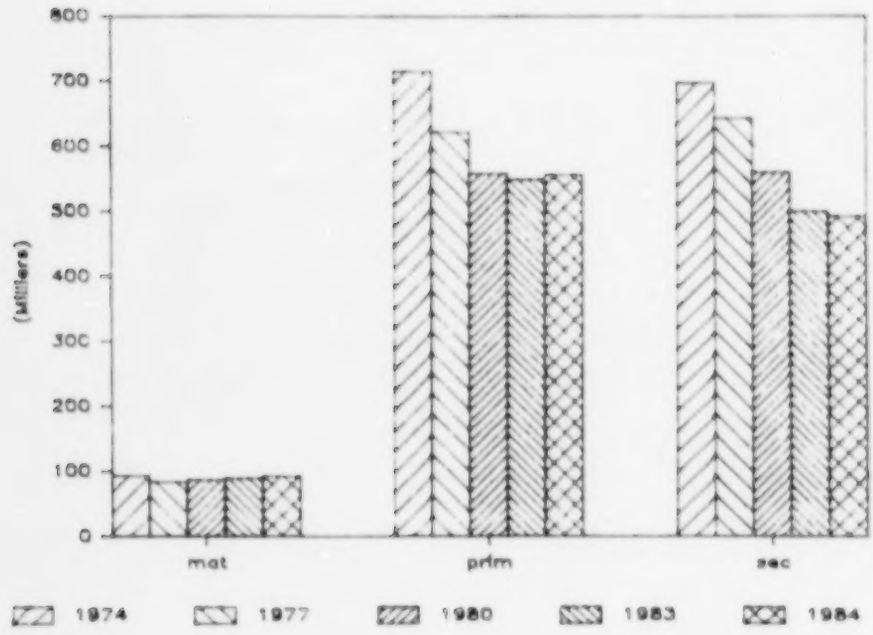

Tableau 2.1: Effectifs scolaires des réseaux public et privé, selon l'ordre d'enseignement

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Maternelle 4 ans	**4 625**	**6 119**	**7 082**	**6 249**	**6 521**
Classe ordinaire	4 625	6 119	6 948	6 070	6 297
Diff. d'adapt. et d'appr.	-	-	134	179	224
Maternelle 5 ans	**93 778**	**84 820**	**88 300**	**90 303**	**93 337**
Classe ordinaire	92 863	84 258	87 772	89 354	91 646
Diff. d'adapt. et d'appr.	915	562	528	949	1 691
Primaire	**714 620**	**622 143**	**558 370**	**549 325**	**556 334**
Enseignement ordinaire	659 767	556 229	500 442	493 617	495 116
Diff. d'adapt. et d'appr.	54 853	65 914	57 928	55 708	61 218
Secondaire[1]	**697 328**	**643 094**	**559 864**	**499 137**	**491 465**
Enseignement général	569 246	497 604	427 307	394 380	390 102
Enseignement profess.	98 733	106 692	94 523	68 151	63 139
Diff. d'adapt. et d'appr.	29 349	38 798	38 034	36 606	38 224
Accueil et francisation	**-**	**3 268**	**10 310**	**4 425**	**4 423**
Maternelle 4 ans	-	N.D.	4 433	3	17
Maternelle 5 ans	-	N.D.	2 688	1 579	1 650
Primaire	-	N.D.	1 886	1 721	1 536
Secondaire	-	N.D.	1 303	1 122	1 220
Total	**1 510 351**	**1 359 444**	**1 223 926**	**1 149 439**	**1 152 080**
Enseignement ordinaire	1 425 234	1 250 902	1 116 992	1 051 572	1 046 300
Diff. d'adapt. et d'appr.	85 117	105 274	96 624	93 442	101 357
Accueil et francisation	-	3 268	10 310	4 425	4 423

1. Excluant les élèves à temps partiel: 1983-84: 10 597 élèves; 1984-85: 15 578 élèves.

Tableau 2.2: Effectifs scolaires des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Maternelle 4 ans	**3 384**	**3 976**	**5 128**	**5 841**	**6 176**
Classe ordinaire	3 384	3 976	4 994	5 662	5 977
Diff. d'adapt. et d'appr.	-	-	134	179	199
Maternelle 5 ans	**90 749**	**82 063**	**85 510**	**87 555**	**90 493**
Classe ordinaire	89 867	81 626	85 042	86 678	88 861
Diff. d'adapt. et d'appr.	882	437	468	877	1 632
Primaire	**693 839**	**601 081**	**538 283**	**528 147**	**534 465**
Enseign. ordinaire	641 181	536 476	481 370	473 397	474 122
Diff. d'adapt. et d'appr.	52 658	64 605	56 913	54 750	60 343
Secondaire[1]	**632 025**	**571 925**	**490 784**	**428 589**	**419 308**
Enseignement général	510 384	433 524	363 871	328 172	321 922
Enseignement profess.	93 363	100 296	89 535	64 696	59 805
Diff. d'adapt. et d'appr.	28 278	38 105	37 378	35 721	37 581
Accueil et francisation	**-**	**3 268**	**10 310**	**4 425**	**4 423**
Maternelle 4 ans	-	N.D.	4 433	3	17
Maternelle 5 ans	-	N.D.	2 688	1 579	1 650
Primaire	-	N.D.	1 886	1 721	1 536
Secondaire	-	N.D.	1 303	1 122	1 220
Total	**1 419 997**	**1 262 313**	**1 130 015**	**1 054 557**	**1 054 865**
Enseign. ordinaire	1 338 179	1 155 898	1 024 812	958 605	950 687
Diff. d'adapt. et d'appr.	81 818	103 147	94 893	91 527	99 755
Accueil et francisation	-	3 268	10 310	4 425	4 423

1. Excluant les élèves à temps partiel: 1983-84: 10 011; 1984-85: 15 036 élèves.

Tableau 2.3: Effectifs scolaires des autres établissements publics[1], selon l'ordre d'enseignement

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Maternelle 4 ans	**-**	**551**	**358**	**238**	**232**
Classe ordinaire	-	551	358	238	-
Diff. d'adapt. et d'appr.	-	-	-	-	-
Maternelle 5 ans	**1 337**	**808**	**427**	**380**	**292**
Classe ordinaire	1 337	768	426	380	-
Diff. d'adapt. et d'appr.	-	40	1	-	-
Primaire	**6 563**	**6 597**	**2 807**	**2 161**	**2 035**
Enseignement ordinaire	6 369	6 169	2 581	2 069	-
Diff. d'adapt. et d'appr.	194	428	226	92	-
Secondaire[2]	**5 111**	**3 504**	**1 561**	**1 448**	**1 256**
Enseignement général	4 803	2 453	803	484	-
Enseignement profess.	308	748	758	775	637
Diff. d'adapt. et d'appr.	-	303	-	189	-
Total	**13 011**	**11 460**	**5 153**	**4 227**	**3 815**
Enseignement ordinaire	12 817	10 689	4 926	3 946	-
Diff. d'adapt. et d'appr.	194	771	227	281	-

1. Voir la définition au premier paragraphe de la page 3.

2. Excluant les élèves à temps partiel: 1983-84: 93 élèves; 1984-85: 53 élèves.

Tableau 2.4: Effectifs scolaires des établissements privés selon l'ordre d'enseignement

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Maternelle 4 ans	**1 241**	**1 592**	**1 596**	**170**	**113**
Classe ordinaire	1 241	1 592	1 596	170	88
Diff. d'adapt. et d'appr.	-	-	-	-	25
Maternelle 5 ans	**1 692**	**1 949**	**2 363**	**2 368**	**2 552**
Classe ordinaire	1 659	1 864	2 304	2 296	2 493
Diff. d'adapt. et d'appr.	33	85	59	72	59
Primaire	**14 218**	**14 465**	**17 280**	**19 017**	**19 834**
Enseignement ordinaire	12 217	13 584	16 491	18 151	18 959
Diff. d'adapt. et d'appr.	2 001	881	789	866	875
Secondaire[1]	**60 212**	**67 665**	**67 519**	**69 100**	**70 901**
Enseignement général	54 059	61 627	62 633	65 724	67 561
Enseignement profess.	5 082	5 648	4 230	2 680	2 697
Diff. d'adapt. et d'appr.	1 071	390	656	696	643
Total	**77 343**	**85 671**	**88 758**	**90 655**	**93 400**
Enseignement ordinaire	74 238	84 315	87 254	89 021	91 798
Diff. d'adapt. et d'appr.	3 105	1 356	1 504	1 634	1 602

1. Excluant les élèves à temps partiel: 1983-84: 493 élèves; 1984-85: 489 élèves.

• EFFECTIFS ÉTUDIANT EN FRANÇAIS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE, DE 1974 À 1984

Au cours des dix dernières années, les effectifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ont diminué d'un peu moins de 25 p. 100, soit 2,7 p. 100 annuellement.

Cette chute des effectifs scolaires a été beaucoup plus marquée chez les anglophones (46,1 p. 100) que chez les francophones (19,4 p. 100). Par conséquent, la proportion des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire étudiant en français a augmenté, passant de 83,8 p. 100 en 1974-1975 à 88,6 p. 100 en 1984-1985.

Graphique 2.2
Effectifs du préscolaire, du primaire et du secondaire selon la langue d'enseignement

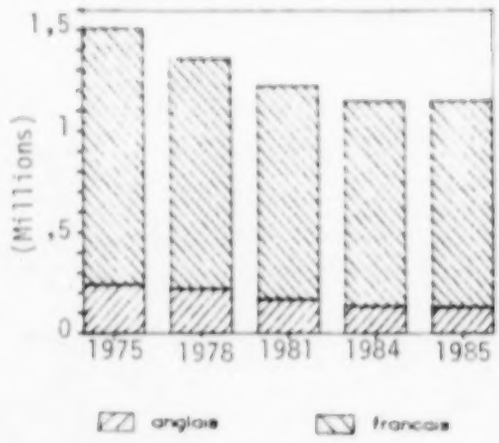

Tableau 2.5: Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire[1] selon la langue d'enseignement

Langue d'enseignement	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Français	1 266 315	1 137 721	1 054 074	1 012 805	1 020 477
Anglais[2]	244 036	221 723	169 852	136 634	131 603
Ensemble	1 510 351	1 359 444	1 223 926	1 149 439	1 152 080
Élèves étudiant en français par rapport à l'ensemble	83,8	83,7	86,1	88,1	88,6

1. Excluant les élèves à temps partiel au secondaire.
2. Incluant les élèves étudiant en langues amérindiennes ou en inuktitut.

• EFFECTIFS DU RÉSEAU PRIVÉ PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE, DE 1974 À 1984

Au cours des dix dernières années, les effectifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire des établissements privés se sont accrus d'environ 20 p. 100, soit 1,8 p. 100 annuellement.

La proportion des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire fréquentant les établissements privés est ainsi passée de 5,1 p. 100 en 1974-1975 à 8,1 p. 100 en 1984-1985.

Graphique 2.3

Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire selon le réseau

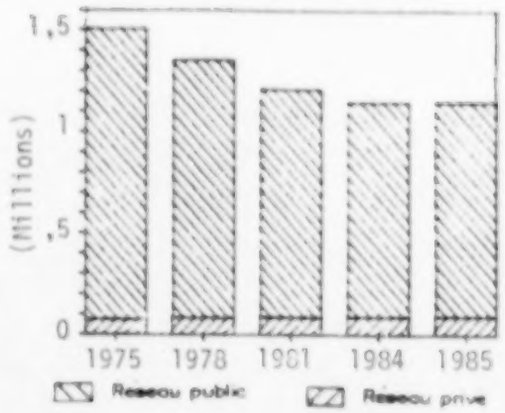

Tableau 2.6: Effectifs de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire[1] du réseau privé par rapport à l'ensemble du Québec

	1974-75	1977-78	1980-81	1983-84	1984-85
Effectifs du réseau privé	77 343	85 671	88 758	90 655	93 400
Effectifs de l'ensemble "public et privé"	1 510 351	1 359 444	1 223 926	1 149 439	1 152 080
Effectifs du réseau privé par rapport à l'ensemble	5,1	6,3	7,3	7,9	8,1

1. Excluant les élèves à temps partiel au secondaire.

3- DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- **DIPLÔMÉS SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE SEXE, DE 1975 À 1984**
  - Réseaux public et privé
  - Commissions scolaires
  - Établissements privés et autres établissements publics

- **L'ACCÈS EN 4E ET 5E SECONDAIRE, DE 1979 À 1983**

- **L'ACCÈS AU DIPLOME DU SECONDAIRE, DE 1972 À 1984**

- **L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, DE 1976 À 1983**

DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La sanction des études de 4e et 5e année secondaire se fait à l'aide d'épreuves uniques dont la préparation est la responsabilité du Ministère, et d'épreuves locales dont la préparation relève des organismes scolaires.

Les candidats qui réussissent ces épreuves reçoivent du Ministère un diplôme d'enseignement professionnel court ou un diplôme de 5e secondaire portant une mention en formation générale ou professionnelle. La formation professionnelle regroupe près de 200 mentions ou spécialités pour les élèves étudiant en français et une soixantaine pour ceux étudiant en anglais.

Contrairement à l'enseignement collégial, un élève de l'enseignement secondaire peut mériter plus d'un diplôme. Par exemple, les élèves déjà titulaires d'un diplôme recevront un autre diplôme avec une nouvelle mention lorsque les nouveaux résultats ajoutés à leur dossier scolaire le justifieront.

Dans les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3, les élèves ayant obtenu une mention générale et une mention professionnelle au cours de la même année ont été comptés en formation générale, tandis que ceux ayant obtenu plus d'une mention en formation professionnelle ont été classés en fonction de la première mention présente au fichier Déclaration des clientèles scolaires (DCS).

• DIPLÔMÉS SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE SEXE, DE 1974 À 1984

Entre 1975 et 1984, malgré une baisse des effectifs du secondaire, le nombre de diplômés a augmenté d'environ 20 p. 100.

Les diplômés du professionnel court ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble des diplômés du secondaire (4,9 p. 100 en 1984), mais leur nombre a pratiquement doublé durant cette période.

La répartition des diplômés de 5e secondaire entre la formation générale et la formation professionnelle s'est légèrement modifiée au cours des dernières années. En 1975, 79 p. 100 des diplômés étaient de formation générale comparativement à 74 p. 100 en 1984.

La répartition des diplômés selon le sexe au professionnel court et au général a peu varié depuis dix ans: les filles représentent, en 1984, 28 p. 100 des diplômés du professionnel court et 53 p. 100 de ceux du général. Cependant, au professionnel long, la situation a changé d'une façon marquée: en 1975, seulement 37 p. 100 des diplômés étaient des garçons alors qu'aujourd'hui, ils sont presque aussi nombreux que les filles.

Tableau 3.1: Diplômés des réseaux public et privé, selon le type de formation et le sexe

		1974-75	1977-78	1980-81	1982-83	1983-84
4e secondaire						
Professionnel court	G	1 730	2 874	3 153	3 350	2 987
	F	671	1 017	1 210	1 305	1 169
	T	2 401	3 891	4 363	4 655	4 156
5e secondaire						
Général	G	24 781	30 159	28 571	28 840	28 207
	F	28 987	31 991	31 568	31 581	31 399
	T	53 768	62 150	60 139	60 421	59 606
Professionnel long	G	5 313	10 603	11 337	12 177	10 239
	F	9 123	12 966	12 299	12 574	10 777
	T	14 436	23 569	23 636	24 751	21 016
Total	G	30 094	40 762	39 908	41 017	38 446
	F	38 110	44 957	43 867	44 155	41 176
	T	68 204	85 719	83 775	85 172	80 622

Tableau 3.2: Diplômés des commissions scolaires, selon le type de formation et le sexe

		1974-75	1977-78	1980-81	1982-83	1983-84
4e secondaire						
Professionnel court	G	1 714	2 850	3 122	3 332	2 985
	F	600	946	1 141	1 256	1 141
	T	2 314	3 796	4 263	4 588	4 126
5e secondaire						
Général	G	20 751	25 297	23 482	23 916	23 381
	F	25 157	27 085	25 706	26 150	25 972
	T	45 908	52 382	49 188	50 066	49 353
Professionnel long	G	5 024	10 040	10 634	11 552	9 715
	F	7 692	11 180	10 440	10 876	9 289
	T	12 716	21 220	21 074	22 428	19 004
Total	G	25 775	35 337	34 116	35 468	33 096
	F	32 849	38 265	36 146	37 026	35 261
	T	58 624	73 602	70 262	72 494	68 357

Tableau 3.3: Diplômés des établissements privés et des autres établissements publics, selon le type de formation et le sexe

		1974-75	1977-78	1980-81	1982-83	1983-84
4e secondaire						
Professionnel court	G	16	24	31	18	2
	F	71	71	69	49	28
	T	87	95	100	67	30
5e secondaire						
Général	G	4 030	4 862	5 089	4 924	4 826
	F	3 830	4 906	5 862	5 431	5 427
	T	7 860	9 768	10 951	10 355	10 253
Professionnel long	G	289	563	703	625	524
	F	1 431	1 786	1 859	1 698	1 488
	T	1 720	2 349	2 562	2 323	2 012
Total	G	4 319	5 425	5 792	5 549	5 350
	F	5 261	6 692	7 721	7 129	6 915
	T	9 580	12 117	13 513	12 678	12 265

• L'ACCÈS EN 4E ET 5E SECONDAIRE, DE 1979 À 1984

L'accès en 4e secondaire est devenu presque généralisé, puisque 91 p. 100 des jeunes atteignent maintenant cette classe; l'amélioration est presque aussi marquée pour ce qui est de l'accès en 5e secondaire, qui dépasse 80 p. 100 en 1983. Ces hausses, les plus fortes observées depuis 1979, traduisent un important recul de l'abandon scolaire prématuré.

Graphique 3.1

Taux d'accès en 4e et 5e secondaire

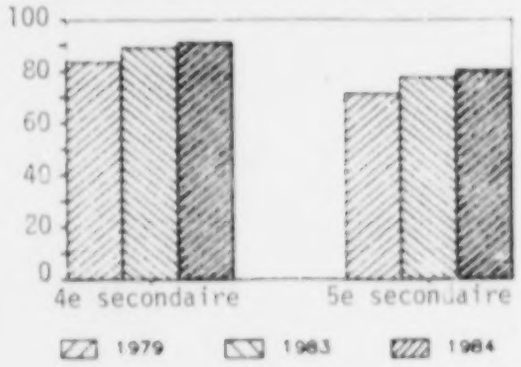

Tableau 3.4: Probabilité d'accéder en 4e et en 5e secondaire, selon le sexe (en %)

	GARÇONS			FILLES			ENSEMBLE		
	1979	1983	1984	1979	1983	1984	1979	1983	1984
4e secondaire	81,2	87,1	89,7	86,3	91,5	93,3	83,8	89,3	91,4
5e secondaire	68,2	73,3	75,7	75,0	82,5	85,6	71,5	77,8	80,6

• L'ACCÈS AU DIPLÔME DU SECONDAIRE, DE 1972 À 1984

La persévérance scolaire continue de s'améliorer en 1984, puisque plus de 72 p. 100 des jeunes en âge de terminer leurs études secondaires obtiennent leur diplôme; cette probabilité s'établissait à 71 p. 100 en 1983, à 54 p. 100 en 1976 et à 45 p. 100 en 1972. L'amélioration est particulièrement sensible dans l'enseignement général; l'enseignement professionnel (long ou court), a légèrement décliné par rapport à 1983.

Graphique 3.2

Taux de diplômés au secondaire selon le type de formation

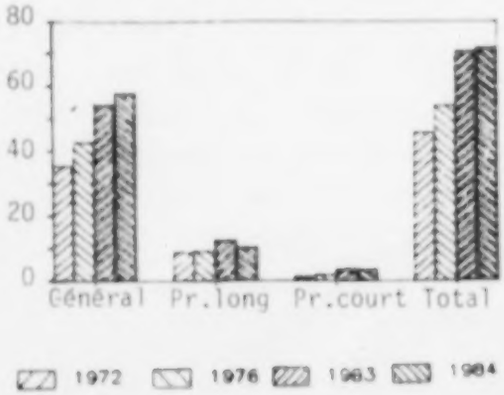

Tableau 3.5: Probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire, selon le type de formation et le sexe (en %)

	GARÇONS				FILLES				ENSEMBLE			
	1972	1976	1983	1984	1972	1976	1983	1984	1972	1976	1983	1984
Général	33,9	38,3	50,4	53,3	37,0	47,4	58,6	62,8	35,4	42,8	54,4	57,9
Professionnel long	6,3	7,3	11,6	9,2	11,5	11,2	13,6	11,5	8,9	9,2	12,5	10,3
Professionnel court	1,8	2,6	4,9	4,7	0,7	1,2	2,3	2,2	1,2	1,9	3,7	3,5
Total	42,0	48,2	66,9	67,2	49,2	59,8	74,5	76,5	45,5	53,9	70,6	71,7

• L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, DE 1976 À 1984

La proportion des jeunes qui entreprennent des études collégiales à temps plein est supérieure à 56 p. 100 en 1983, alors qu'elle était de 41 p. 100 en 1976. L'accès à la formation générale a augmenté plus rapidement qu'à la formation professionnelle entre 1983 et 1984, comme c'est le cas depuis quelques années.

Graphique 3.3
Taux d'accès au collégial selon le type de formation

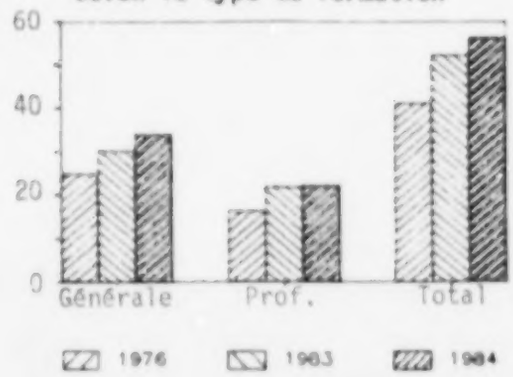

Tableau 3.6: Probabilité d'accéder à l'enseignement collégial à temps plein, selon le type de formation et le sexe (en %)

	GARÇONS			FILLES			ENSEMBLE		
	1976	1983	1984	1976	1983	1984	1976	1983	1984
Général	26,2	29,0	32,0	23,7	31,7	36,3	25,0	30,3	34,1
Professionnel	13,8	18,8	19,3	18,9	25,4	25,5	16,3	22,0	22,3
Total	40,0	47,8	51,3	42,6	57,1	61,8	41,3	52,3	56,4

4- PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES

- PERSONNEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI, DE 1976 À 1984

- L'ÂGE MOYEN, DE 1976 À 1984

- L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL MOYENNE, DE 1976 À 1984

- LA SCOLARITÉ MOYENNE RECONNUE POUR FINS DE TRAITEMENT DES ENSEIGNANTS, DE 1976 À 1984

- L'EXPÉRIENCE MOYENNE RECONNUE POUR FINS DE TRAITEMENT DES ENSEIGNANTS, DE 1976 À 1984

PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Chaque année, les commissions scolaires doivent fournir au ministère de l'Éducation des données individuelles reflétant la réalité administrative de leur personnel au 30 septembre. Toute personne ayant un lien d'emploi avec une commission scolaire doit, indépendamment de sa situation au travail (en tâche, en disponibilité, en congé avec ou sans traitement, en préretraite ou en prêt de service), être recensée à l'exception:

- des personnes engagées et rémunérées exclusivement par le service de l'éducation des adultes;
- des enseignants ayant un statut de suppléant occasionnel sans contrat (à temps partiel ou à la leçon) avec la commission scolaire;
- des professionnels ayant un statut de remplaçant ou de surnuméraire;
- du personnel de soutien ayant un statut de temporaire;
- des surveillants d'élèves ou employés de cafétéria travaillant dix heures ou moins par semaine;
- des personnes prêtées à l'organisme (et non celles qu'il prête);
- des personnes sous contrat de service.

Classification et statut d'emploi

La personne employée par une commission scolaire est classée et rémunérée selon un corps d'emploi (cadres, cadres des écoles, personnel de gérance, professionnels, enseignants et personnel de soutien) ou une fonction, peu importe la ou les tâche(s) qu'elle exécute effectivement. Toutefois, il est possible qu'une personne occupe plus d'une fonction à l'intérieur du même corps d'emploi ou dans des corps d'emploi différents. Par exemple, une personne peut être affectée à 50 p. 100 de son temps à une fonction d'enseignant et à 50 p. 100 à une

fonction de conseiller d'orientation (corps d'emploi des professionnels).

Indépendamment de sa situation au travail, de ses fonctions ou de ses tâches, une personne détient, en relation avec son lien d'emploi avec la commission scolaire, un statut d'emploi en termes de temps plein, temps partiel ou à la leçon. Par exemple, un enseignant ayant un contrat d'engagement à temps plein conservera ce statut, même s'il est en congé sans traitement pour études à 40 p. 100 de son temps.

Caractéristiques des données

Étant donné le grand nombre de combinaisons possibles entre le statut d'emploi, la fonction et la situation de travail, les données sur le personnel des commissions scolaires varieront selon la réalité administrative que les gestionnaires veulent exprimer. Dans cette publication, nous avons retenu le concept d'équivalence temps plein. Pour déterminer la tâche d'une personne selon l'équivalence temps plein, on divise le salaire reçu par le traitement correspondant à son classement. Par conséquent, la personne ayant un salaire nul (congé sans traitement) a une tâche selon l'équivalence temps plein égale à zéro.

• PERSONNEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI, DE 1976 À 1984

Depuis 1976, le personnel des commissions scolaires a diminué de 16,2 p. 100 alors que l'effectif scolaire baissait de 20 p. 100. Les catégories d'emploi les plus touchées sont les professionnels (19,2 p. 100), le personnel de soutien (17,2 p. 100), les enseignants (16,2 p. 100) et les cadres des écoles (12,3 p. 100); les cadres et gérants ayant diminué seulement de 6,7 p. 100.

En 1983, 56,6 p. 100 du personnel des commissions scolaires étaient de sexe féminin. Fortement représentées chez le personnel enseignant et le personnel de soutien administratif, les femmes sont peu nombreuses chez les cadres, les gérants, les ouvriers et le personnel d'entretien et de service.

Graphique 4.1

Personnel des commissions scolaires
selon la catégorie d'emploi
(effectifs selon l'équivalence temps plein)

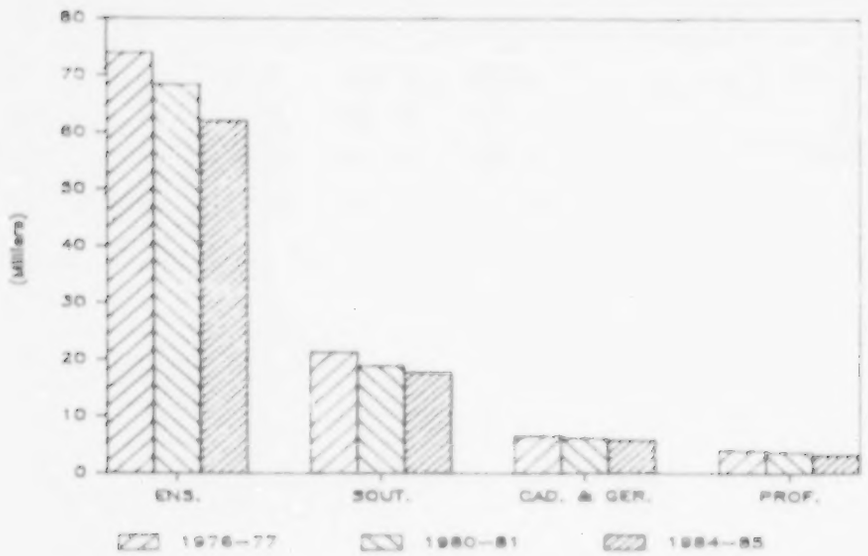

Tableau 4.1: Personnel des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi (effectifs selon l'équivalence temps plein)

	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Enseignants	74 065	68 510	66 830	66 005	63 593	62 069
Cadres	1 535	1 383	1 395	1 376	1 441	1 460
Cadres des écoles	4 266	3 974	3 851	3 773	3 696	3 740
Personnel de gérance	822	828	802	774	743	739
Professionnels	4 138	3 788	3 585	3 518	3 340	3 344
Personnel de soutien	21 384	18 982	18 569	18 294	17 987	17 734
Total	106 210	97 465	95 032	93 740	90 800	89 086

Tableau 4.2: Enseignants des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement (effectifs selon l'équivalence temps plein)

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Préscolaire	3 037	2 842	2 843	2 792	2 844
Primaire	29 788	29 549	29 781	29 473	29 464
Secondaire	35 685	34 439	33 381	31 328	29 761
Total	68 510	66 830	66 005	63 593	62 069

Tableau 4.3: Personnel des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi et le sexe, 1983-1984 (effectifs selon l'équivalence temps plein)

	Hommes	(%)	Femmes	(%)	Total
Enseignants	23 625	37,1	39 968	62,9	63 593
Cadres	1 332	92,4	109	7,6	1 441
Cadres des écoles	2 774	75,1	922	24,9	3 696
Personnel de gérance	658	88,6	85	11,4	743
Professionnels	2 098	62,8	1 242	37,2	3 340
Personnel de soutien	8 945	49,7	9 042	50,3	17 987
Technique	1 013	51,9	939	48,1	1 952
Paratechnique	526	57,6	387	42,4	913
Administratif	981	12,3	6 973	87,7	7 954
Ouvrier	1 329	99,7	3	0,3	1 332
Entretien et service	5 096	87,3	740	12,7	5 836
Total	39 432	43,4	51 368	56,6	90 800

• L'ÂGE MOYEN, DE 1976 À 1984

Le personnel des commissions scolaires devient de plus en plus une population fermée et il connaît le vieillissement. Depuis 1976, l'âge moyen des enseignants et des professionnels a augmenté de 0,6 an en moyenne chaque année comparativement à 0,4 pour le personnel cadre, de gérance et de soutien et à 0,3 pour les cadres des écoles.

Durant la même période, l'âge moyen des hommes au service des commissions scolaires a augmenté plus rapidement que celui des femmes à l'exception du personnel de soutien où le phénomène contraire s'est produit.

Graphique 4.2

Age moyen du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi

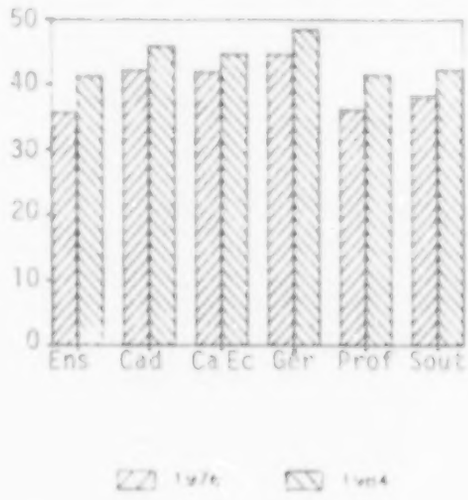

Tableau 4.4: Age moyen du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi et le sexe

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	1976	1983	1984	1976	1983	1984	1976	1983	1984
Enseignants	35,3	40,8	41,6	35,9	40,5	41,1	35,7	40,6	41,3
Cadres	42,1	45,5	46,0	43,5	45,2	45,2	42,2	45,5	45,9
Cadres des écoles	40,5	43,8	44,3	45,1	46,5	46,2	41,9	44,5	44,7
Personnel de gérance	44,9	48,7	49,3	42,2	42,3	42,5	44,7	48,0	48,5
Professionnels	36,4	41,5	42,2	35,8	39,7	40,2	36,2	40,9	41,5
Personnel de soutien	43,5	45,7	45,9	33,0	38,3	38,9	38,3	42,0	42,3

• L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL MOYENNE, DE 1976 À 1984

Depuis 1976, l'expérience de travail moyenne du personnel des commissions scolaires a augmenté à peu près au même rythme que l'âge moyen, soit entre 2,8 ans et 5,8 ans selon la catégorie d'emploi. En 1984, le nombre d'années d'expérience est plus élevé en moyenne chez le personnel de direction (23,4 ans) que chez le personnel enseignant (19,0 ans), professionnel (17,6 ans) ou de soutien (16,3 ans).

Graphique 4.3

Expérience de travail moyenne du personnel à temps plein des commissions scolaires, selon la catégorie d'emploi

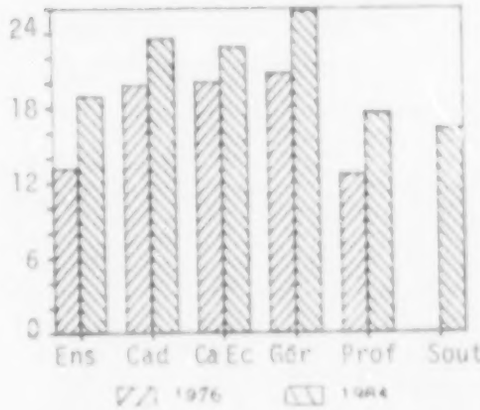

Tableau 4.5: Expérience de travail moyenne du personnel à temps plein des commissions scolaires selon la catégorie d'emploi et le sexe

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	1976	1983	1984	1976	1983	1984	1976	1983	1984
Enseignants	12,5	18,1	18,9	13,6	18,4	19,1	13,2	18,3	19,0
Cadres	19,9	23,3	23,7	20,8	22,7	22,7	19,9	23,2	23,6
Cadres des écoles	18,7	21,9	22,3	23,8	25,4	25,0	20,1	22,8	22,9
Personnel de gérance	21,0	26,0	26,5	17,0	20,4	19,9	20,8	25,3	25,8
Professionnels	12,8	17,8	18,5	12,7	16,0	16,2	12,7	17,2	17,6
Personnel de soutien	N.D.	17,9	18,1	N.D.	14,0	14,5	N.D.	15,9	16,3

• SCOLARITÉ MOYENNE RECONNUE POUR FINS DE TRAITEMENT DES ENSEIGNANTS, DE 1976 À 1984

Entre 1976 et 1984, le personnel enseignant des commissions scolaires a augmenté en moyenne sa scolarité pour fins de traitement d'un an, soit de 15,3 à 16,3 ans.

Durant cette période, l'écart entre la scolarité moyenne des enseignants du primaire et ceux du secondaire a diminué passant de 1,2 an à 0,9 an, mais ces derniers demeurent encore plus scolarisés.

Quel que soit l'ordre d'enseignement, le nombre moyen d'années de scolarité des enseignantes est inférieur à celui des enseignants. Depuis 1976, cette situation s'est légèrement améliorée: l'écart est passé de 1,3 à 1,2 an.

Graphique 4.4

Scolarité moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement

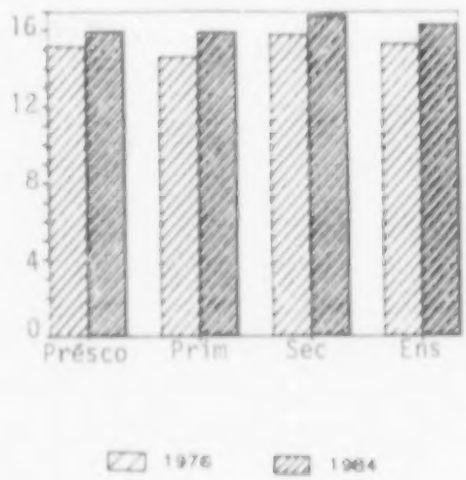

Tableau 4.6: Scolarité moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement et le sexe

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	1976	1983	1984	1976	1983	1984	1976	1983	1984
Préscolaire	16,2	17,5	17,4	15,2	15,9	16,0	15,2	15,9	16,0
Primaire	16,1	17,1	17,2	14,4	15,6	15,7	14,6	15,9	15,9
Secondaire	16,2	17,0	17,1	15,3	16,3	16,3	15,8	16,7	16,8
Ensemble	16,1	17,0	17,1	14,8	15,8	15,9	15,3	16,3	16,3

• EXPÉRIENCE MOYENNE RECONNUE POUR FINS DE TRAITEMENT DES ENSEIGNANTS, DE 1976 À 1984

Le plafonnement actuel d'une majorité d'enseignants au sommet de l'échelle fait tendre de plus en plus l'expérience moyenne pour fins de traitement vers 15 ans. Déjà, les enseignants du secondaire ont atteint 13,9 ans d'expérience.

Depuis 1976, le nombre d'années d'expérience augmente en moyenne de 0,3 an chaque année.

Graphique 4.5

Expérience moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement

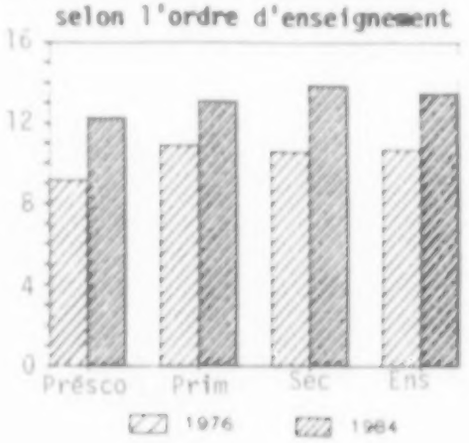

Tableau 4.7: Expérience moyenne reconnue pour fins de traitement des enseignants à temps plein des commissions scolaires, selon l'ordre d'enseignement et le sexe

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	1976	1983	1984	1976	1983	1984	1976	1983	1984
Préscolaire	8,1	8,4	9,8	9,2	11,9	12,3	9,2	11,9	12,3
Primaire	8,0	11,2	11,8	11,3	13,1	13,4	10,9	12,9	13,1
Secondaire	10,5	13,7	14,0	10,8	13,5	13,8	10,6	13,6	13,9
Ensemble	10,2	13,2	13,6	11,0	13,2	13,4	10,7	13,2	13,5

5- FINANCEMENT DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT

- REVENUS ET DÉPENSES DES COMMISSIONS SCOLAIRES, DE 1976 À 1984
  - Provenance des revenus
  - Dépenses de fonctionnement
  - Dépenses en immobilisations

- REVENUS ET DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS, DE 1976 À 1982
  - Provenance des revenus
  - Dépenses de fonctionnement

- DÉPENSES POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PAR RAPPORT AU PIB, DE 1976 À 1983

- DÉPENSE PAR ÉLÈVE DES COMMISSIONS SCOLAIRES, DE 1976 À 1984

FINANCEMENT DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT

La Direction générale des ressources matérielles et financières du ministère de l'Éducation a la responsabilité d'accorder des subventions aux différentes commissions scolaires pour le secteur "jeunes". Celles-ci reçoivent aussi des subventions de la Direction générale de l'éducation des adultes, du ministère des Transports et d'autres ministères.

Les subventions sont calculées à partir de règles budgétaires établies chaque année et tenant compte des caractéristiques des commissions scolaires, des effectifs scolaires et du personnel.

La Direction générale de l'enseignement privé subventionne les établissements détenant, conformément à la Loi sur l'enseignement privé, l'un des statuts suivants: déclaration d'intérêt public et reconnaissance pour fins de subventions.

Les subventions du ministère de l'Éducation aux établissements privés sont calculées en tenant compte des critères suivants: le coût moyen par élève observé l'année précédente dans le réseau public, la valeur locative, le coût des taxes foncières et divers autres critères.

• REVENUS ET DÉPENSES DES COMMISSIONS SCOLAIRES, DE 1976 À 1984

Sources d'information

Les données sur les revenus et les dépenses de fonctionnement proviennent des États financiers des commissions scolaires du Québec. Les données se rapportant au service de la dette à long terme et aux dépenses en immobilisations sont compilées par le Service du financement des immobilisations de la Direction générale des ressources matérielles et financières. Les données sont provisoires pour 1983-1984 et 1984-1985 et proviennent du Contrôle des dépenses et revenus.

Provenance des revenus

La majeure partie des revenus des commissions scolaires (92 p. 100) provient du gouvernement du Québec par le biais du ministère de l'Éducation, du ministère des Transports et d'autres ministères.

L'imposition locale ou la taxe foncière supplémentaire est la deuxième source de financement (4 p. 100) en importance. Elle sert à financer les dépenses autorisées mais non admises aux subventions gouvernementales. Il est à noter qu'en 1976, l'imposition locale représentait près de 20 p. 100 des revenus des commissions scolaires.

Les autres revenus des commissions scolaires proviennent principalement du gouvernement du Canada, des gouvernements municipaux, d'individus ou d'entreprises, d'intérêts sur les arrérages de taxes et de frais de scolarité dans le cadre des ententes MEQ-MAS.

Dépenses de fonctionnement

Au secteur "jeunes", la majeure partie des dépenses de fonctionnement (83,6 p. 100 en 1982-1983) est attribuable au traitement alloué au personnel permanent ou temporaire à temps plein et à temps partiel ainsi qu'aux contributions de l'employeur pour les avantages sociaux. Au second rang, on trouve les dépenses relatives à l'achat de fournitures et de matériels didactiques et spécialisés ainsi que les dépenses d'électricité, d'huile à chauffage et de téléphone (7,1 p. 100 en 1982- 1983).

Au secteur du transport scolaire, on remarque que plus de 97 p. 100 des dépenses sont imputées, en 1982-1983, à la catégorie "services, honoraires et contrats".

Tableau 5.1: Revenus des commissions scolaires selon la provenance (en millions de dollars)

	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Imposition locale	583,5	159,4	170,1	181,2	186,0	181,4
Gouvernement du Québec	2 136,1	3 579,9	4 046,1	3 911,2	N.D.	N.D.
Gouvernement du Canada	25,7	13,6	14,9	15,6	N.D.	N.D.
Gouvernements municipaux	1,7	5,0	6,6	6,5	N.D.	N.D.
Autres sources	66,6	115,3	126,0	130,8	N.D.	N.D.
Total	2 813,6	3 873,2	4 363,7	4 245,3	4 499,8	4 521,7

Tableau 5.2: Dépenses[1] de fonctionnement des commissions scolaires, selon le secteur et la nature des dépenses (en millions de dollars)

	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
SECTEUR "JEUNES"	2 415,8	3 211,3	3 665,3	3 614,6	3 744,9	3 826,8
Salaires	1 957,2	2 556,8	2 919,3	2 842,7	N.D.	N.D.
Avantages sociaux	96,5	125,5	166,7	179,3	N.D.	N.D.
Frais de voyage	11,2	17,3	16,8	19,5	N.D.	N.D.
Fournitures et matériel	147,7	221,3	237,1	256,7	N.D.	N.D.
Services, honoraires et contrats	100,2	116,6	126,0	136,6	N.D.	N.D.
Dépenses de transferts	9,0	0,1	-1,2	-2,2	N.D.	N.D.
Autres dépenses	94,0	173,7	200,6	182,0	N.D.	N.D.
SECTEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE	164,6	236,3	254,0	248,1	291,2	295,7
Salaires	6,9	8,2	9,0	3,2	N.D.	N.D.
Avantages sociaux	0,4	0,5	0,6	0,2	N.D.	N.D.
Frais de voyage	0,3	0,3	0,3	0,1	N.D.	N.D.
Fournitures et matériel	1,2	1,5	1,9	1,6	N.D.	N.D.
Services, honoraires et contrats	155,1	224,6	241,1	241,5	N.D.	N.D.
Dépenses de transferts	-0,2	-0,6	-0,6	-0,7	N.D.	N.D.
Autres dépenses	0,9	1,8	1,7	2,2	N.D.	N.D.
SECTEUR DE LA DETTE A LONG TERME	186,6	250,6	248,0	224,2	389,7	291,8
TOTAL	2 767,0	3 698,2	4 167,3	4 086,9	4 425,8	4 414,3

1. Ces dépenses excluent le secteur de la formation continue.

Tableau 5.3: Dépenses en immobilisations des commissions scolaires (en millions de dollars)

1976-77	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
170,4	149,6	215,9	310,7	284,9	286,3

• REVENUS ET DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS, DE 1976 À 1982

Sources d'information

Les données financières pour les revenus et les dépenses de fonctionnement des établissements privés proviennent de l'État des revenus et dépenses des établissements d'enseignement privé pour l'exercice financier se terminant le 30 juin. Le sommaire de ces états financiers a été préparé par la Direction générale de l'enseignement privé.

Provenance des revenus

En 1982-1983, les revenus de l'ensemble des établissements privés subventionnés provenaient principalement des subventions du gouvernement du Québec (63,1 p. 100), des frais de scolarité (21,3 p. 100) et des services auxiliaires (6,1 p. 100) tels que le transport scolaire, les cafétérias, les buanderies, les résidences et les centres sportifs.

Dépenses de fonctionnement

Dans les établissements privés subventionnés, en 1982-1983, les services qui accaparaient la plus grande part des dépenses étaient les suivants: les enseignants (50,1 p. 100), les services auxiliaires (13,2 p. 100), le service de l'équipement (11,8 p. 100), l'administration générale et pédagogique (10,9 p. 100) et les services aux étudiants (7,1 p. 100).

Tableau 5.4: Revenus des établissements privés subventionnés, selon la provenance (en millions de dollars)

	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83
Subventions	86,4	131,1	135,1	147,0
Frais de scolarité	25,5	38,8	44,8	49,6
Services auxiliaires	17,0	23,8	27,2	27,4
Autres revenus	12,4	12,9	11,8	14,2
Surplus ou (déficit)	(1,0)	(0,1)	(5,7)	5,1
Total	142,3	206,7	224,6	233,1

Tableau 5.5: Dépenses de fonctionnement des établissements privés subventionnés, selon le service (en millions de dollars)

	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83
Administration générale	9,2	13,9	15,2	16,5
Administration pédagogique	5,1	8,0	8,8	9,0
Enseignants	73,2	103,9	115,3	116,7
Salaires	66,5	95,9	105,3	105,8
Avantages sociaux	1,7	4,9	6,2	6,7
Autres dépenses	5,0	3,1	3,8	4,2
Enseignements spéciaux	-	0,2	1,1	1,2
Services d'enseignement	4,8	6,9	7,3	7,6
Services aux étudiants	8,2	14,4	15,6	16,5
Services auxiliaires	19,1	27,5	29,3	30,7
Service de l'équipement	15,4	24,0	24,8	26,7
Service de la dette	4,7	4,5	4,6	4,3
Immobilisations à même les revenus	2,6	3,4	2,6	3,9
Total	142,3	206,7	224,6	233,1

• DÉPENSES POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PAR RAPPORT AU PIB, DE 1976 À 1983

Entre 1976-1977 et 1983-1984, les dépenses pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire se sont accrues de 74 p. 100, soit 8,2 p. 100 annuellement. Après élimination de l'inflation, ces dépenses ont en fait connu une baisse de 3,6 p. 100 durant la même période.

Le rapport entre ces dépenses et le produit intérieur brut (PIB) décroît depuis 1976-1977, passant de 5,2 p. 100 à 4,7 p. 100.

Graphique 5.1

Dépenses de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par rapport au PIB (%)

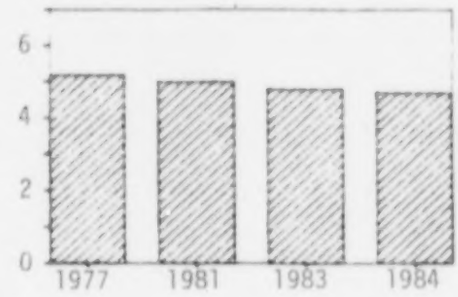

Tableau 5.6: Dépenses pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire[1]

	1976-77	1980-81	1982-83	1983-84
Dépenses en $ courants (en millions)	2 406	3 527	3 969	4 181
Dépenses en $ constants de 1976-1977 (en millions)[2]	2 406	2 429	2 277	2 319
Dépenses par rapport au PIB (%)	5,2	5,0	4,8	4,7

1. Ces dépenses comprennent les dépenses ministérielles, les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires (sans le service de la dette et la formation continue) et les subventions aux établissements privés.
2. Ces dépenses sont dégonflées à l'aide de l'indice des prix des intrants des commissions scolaires.

• DÉPENSE PAR ÉLÈVE DES COMMISSIONS SCOLAIRES, DE 1976 À 1984

Entre 1976-1977 et 1984-1985, la dépense par élève des commissions scolaires s'est accrue de 127 p. 100. Une fois l'effet de l'inflation éliminé, cette hausse est de 23,5 p. 100, soit 2,7 p. 100 annuellement.

L'écart entre le Québec et l'Ontario dans la dépense par élève a atteint son maximum en 1981-1982 (711 $). En 1984-1985, cet écart est réduit à 216 $ (5,7 p. 100).

Graphique 5.2

Dépenses par élève des commissions scolaires

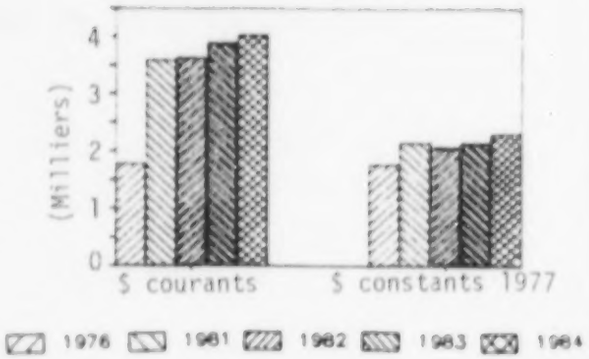

Tableau 5.7: Dépense par élève[1] des commissions scolaires

	1976-77	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Dépense par élève en $ courants	1 780	3 597	3 644	3 907	4 037
Dépense par élève en $ constants de 1976-1977[2]	1 780	2 163	2 091	2 167	2 199
Dépense par élève en $ courants (Ontario)	1 612	2 886	3 245	3 533	3 821

1. Cette dépense exclut le service de la dette et la formation continue.

2. Cette dépense est dégonflée à l'aide de l'indice des prix des intrants des commissions scolaires.

6- FORMATION CONTINUE

- PERSONNES INSCRITES SELON LE TYPE DE FORMATION, DE 1979 À 1983
- DIPLÔMÉS SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE SEXE, DE 1979 À 1983
- PERSONNEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI, DE 1979 À 1983
- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SELON LA NATURE DES DÉPENSES, DE 1976 À 1984

• PERSONNES INSCRITES SELON LE TYPE DE FORMATION, DE 1979 À 1983

La majorité des commissions scolaires régionales et intégrées offrent à la population adulte de leur territoire des cours de formation générale et professionnelle à temps plein ou à temps partiel ainsi que des cours d'éducation populaire.

Le Système d'information du Ministère sur les clientèles adultes (SIMCA) emmagasine toutes les inscriptions-matières de chaque personne au cours d'une année scolaire (1er août au 30 juin). En cas d'inscription à plusieurs matières, l'étudiant se voit associer le type de formation où il a reçu le plus grand nombre d'heures de cours. Les personnes inscrites à des cours n'appartenant à aucun type de formation précis sont classées dans la formation "indéterminée".

Au cours des cinq dernières années, si l'on fait abstraction de l'année 1980-1981, environ 250 000 personnes par année ont reçu un service éducatif sous forme de cours traditionnels, de services personnels ou de services communautaires.

Tableau 6.1: Personnes inscrites à la formation continue dans les commissions scolaires, selon le type de formation

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Formation socio-culturelle	177 783	232 143	151 896	138 035	146 277
Formation générale à temps partiel	48 310	64 770	53 613	54 763	54 333
Éducation populaire	129 473	167 373	98 283	83 272	91 944
Formation socio-économique	70 853	106 271	82 168	89 896	97 962
Formation générale à temps plein	9 835	12 124	11 716	11 495	14 641
Formation professionnelle à temps plein	11 463	21 077	19 715	15 031	20 916
Formation professionnelle à temps partiel	47 755	71 117	49 003	62 509	61 593
Formation en entreprise	1 800	1 953	1 734	861	812
Formation indéterminée	-	45 703	19 019	17 568	19 318
Total	248 636	384 117	253 083	245 499	263 557

• DIPLÔMÉS, SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE SEXE, DE 1979 À 1983

En plus des inscriptions par matière, le Système d'information du Ministère sur les clientèles adultes (SIMCA) contient les résultats des examens et les différentes mentions qui caractérisent les diplômes délivrés par le ministère de l'Éducation.

Lorsqu'un individu au cours de la même année avait obtenu plus d'une mention, nous avons retenu celle du niveau le plus élevé. Les quelques personnes ayant obtenu une mention générale et une mention professionnelle au cours de la même année ont été comptées en formation générale.

Depuis cinq ans, le nombre des diplômés de formation générale se situe entre 4 000 et 5 000 par année et leur répartition par sexe est à peu près égale. Durant la même période, les diplômés de la formation professionnelle ont pratiquement doublé passant de 2 135 à 4 062. En 1980, les hommes ne représentaient que 43 p. 100 des diplômés de la formation professionnelle comparativement à 71 p. 100 en 1984.

Tableau 6.2: Diplômés de la formation continue, selon le type de formation et le sexe, réseaux public et privé

		1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Sans niveau						
Professionnel	H	667	1 365	1 604	1 903	2 443
	F	445	618	545	660	686
	T	1 112	1 983	2 149	2 563	3 129
5e secondaire						
Général	H	1 775	2 596	2 395	1 917	2 009
	F	1 847	2 678	2 568	2 069	2 097
	T	3 622	5 274	4 963	3 986	4 106
Professionnel	H	257	477	350	352	439
	F	766	1 196	963	678	494
	T	1 023	1 673	1 313	1 030	933
Total	H	2 032	3 073	2 745	2 269	2 448
	F	2 613	3 874	3 531	2 747	2 591
	T	4 645	6 947	6 276	5 016	5 039
Total	H	2 699	4 438	4 349	4 172	4 891
	F	3 058	4 492	4 076	3 407	3 277
	T	5 757	8 930	8 425	7 579	8 168

• PERSONNEL SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI, DE 1979 À 1983

Toute personne engagée et rémunérée par les services de l'éducation des adultes d'une commission scolaire régionale ou intégrée, y compris celle ayant un statut d'emploi de remplaçant, de surnuméraire ou de temporaire, doit remplir selon la fonction qu'elle occupe un des trois formulaires suivants:

- Personnel enseignant à l'éducation des adultes;
- Personnel de cadre, de gérance et professionnel à l'éducation des adultes;
- Personnel de soutien à l'éducation des adultes.

Le Système d'information sur le personnel de l'éducation des adultes (SIPEA) a comme période de référence l'année financière des commissions scolaires, c'est-à-dire du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'information donnant le pourcentage calculé annuellement de la charge de travail fournie à l'employeur par rapport à la charge de travail de la personne engagée à temps plein, permet d'évaluer les effectifs selon l'équivalence temps plein.

Depuis cinq ans, le nombre d'employés (équivalence temps plein) est d'environ 4 000, dont près des deux tiers sont des enseignants.

Tableau 6.3: Personnel des commissions scolaires à la formation continue, selon la catégorie d'emploi (effectifs selon l'équivalence temps plein)

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Enseignants	2 656	2 953	2 271	2 277	2 428
Cadres	282	312	289	270	258
Personnel de gérance	19	24	24	19	18
Professionnels	400	433	403	365	355
Personnel de soutien	774	895	767	721	772
Total	4 131	4 617	3 754	3 652	3 831

• DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LA NATURE DES DÉPENSES, DE 1976 À 1984

Les données sur les dépenses de fonctionnement du secteur de la formation continue proviennent des états financiers de chacune des commissions scolaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 30 juin.

Les données des années 1983-1984 et 1984-1985 sont provisoires et proviennent du Contrôle des dépenses et revenus.

Par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, le budget de 130 millions de dollars du secteur de la formation continue ne représente que 3 p. 100.

Tableau 6.4: Dépenses de fonctionnement des commissions scolaires au secteur de la formation continue, selon la nature de dépenses (en millions de dollars)

	1976-77	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Salaires	68,4	101,4	95,9	92,9	N.D.	N.D.
Avantages sociaux	3,0	4,8	5,6	5,9	N.D.	N.D.
Frais de voyage	1,5	2,7	2,0	2,4	N.D.	N.D.
Fournitures et matériel	9,3	13,0	13,0	14,2	N.D.	N.D.
Services, honoraires et contrats	5,3	6,3	6,0	6,9	N.D.	N.D.
Dépenses de transfert	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	N.D.	N.D.
Autres dépenses	3,1	6,4	6,1	6,4	N.D.	N.D.
Total	90,5	134,5	128,5	128,4	138,5	129,5

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

8586-264

28-1806